

2) DÉSIGNATION DES ADOJOINTS SPÉCIAUX.

Le Maire :

Messieurs,

Il existe dans la Commune de Saint-Denis trois postes d'adjoints spéciaux : à la Montagne, à Saint-François et à Sainte-Clothilde.

Les adjoints spéciaux sont nommés par le Conseil Municipal dans les mêmes formes que les autres adjoints.

Je crois devoir appeler votre attention sur le fait qu'un adjoint spécial est choisi parmi les conseillers municipaux résidant dans la fraction de commune pour laquelle le poste a été créé.

Messieurs, je demande donc à ceux de mes collègues qui remplissent les conditions nécessaires pour être désignés comme adjoints spéciaux à la Bretagne, à St-François et à Sainte-Clothilde, de se faire connaître et de faire éventuellement acte de candidature.

Je signale au Conseil Municipal que j'ai reçu les candidatures suivantes :

- pour la Montagne : celle de Monsieur MONDON Claude,
- pour Sainte-Clothilde : celle de Monsieur BOURNIS Camille,
- et pour Saint-François : celle de Monsieur ROBERT Valère.

Je mets donc aux voix la désignation :

1°) de Monsieur Claude MONDON comme Adjoint Spécial de la Montagne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Votants..... 37 (Ne SENS ayant voté par procuration
- Suffrages exprimés 35
- Bulletins blancs.. 2

M. Claude MONDON est donc élu Adjoint Spécial de la Montagne, à la majorité de 35 voix.

Applaudissements !

M. MONDON : Je vous remercie de la confiance que vous venez de me témoigner et je vous prie de croire que je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour oeuvrer pour la population de la ville et pour la section de la Montagne que j'en ai l'honneur de représenter au sein de cette assemblée.

X

X

X

2°) de Monsieur Casille BOURHIS comme Adjoint Spécial de Sainte-Clotilde.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Votants 37 (Me SERS ayant voté par procuration.
- Suffrages exprimés .. 29
- Bulletins blancs..... 8

M. Casille BOURHIS est donc élu Adjoint Spécial de Sainte-Clotilde à la majorité de 29 voix.

M. BOURHIS je remercie sincèrement ses Collègues de leur confiance. Applaudissements !

x x

3°) la désignation de Monsieur ROBERT Valère comme Adjoint Spécial de Saint-François :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Votants 37 (Me SERS ayant voté par procuration.
- Suffrages exprimés.. 36
- Bulletin blanc..... 1

M. Valère ROBERT est donc élu Adjoint Spécial de Saint-François à la majorité de 36 voix $\frac{1}{2}$.

M. ROBERT Je vous remercie de la confiance que vous me témoignez, et je m'efforcerais de la mériter. Applaudissements !